

DÉPARTEMENT  
VIENNE

## PROCES-VERBAL

ARRONDISSEMENT  
CHÂTELLERAULT

### RÉUNION du 05 AVRIL 2024

COMMUNE  
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni le 05 avril, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Jacky COMTE, M. Manuel MARONNEAU, M. Charlie NIEMEZYK, M. Joël TISSOT.

Nombres de conseillers :

ABSENT(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Bertrand CALMARD à M. Thierry TRIPHOSE

en exercice : 10

ABSENT(S) EXCUSÉS : M. Bernard CLÉMENT, M. Etienne WEPPE.

présents : 07

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

votants : 08

**INVITÉ : Monsieur Le Député Nicolas TURQUOIS**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 01 mars 2024 à 20h30.

**Le Conseil municipal arrête le procès-verbal.**

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération.

- Groupe de musique pour le concert du 31 mai 2024

**le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### Délibération n° 2024-04-22

#### VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'engage à ne pas augmenter les taxes locales pendant son mandat et demande aux membres du Conseil municipal de voter les taxes locales.

- Taxe d'aménagement	1,00 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire	12,32 %
- Taxe d'habitation logement vacant	12,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32,12 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### Délibération 2024-04-23

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, parmi les dossiers retenus pour une inscription au budget 2024, une opération est éligible au FONDS VERT :

↳ **Pour l'Atlas de la Biodiversité communale qui s'étendra sur une période de 3 ans (2024-2027).**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ↳ décide de valider les opérations ci-dessus détaillées pour l'année en cours ;
- ↳ programme un montant total de 38 500,00 € HT à l'inscription du budget prévisionnel 2024, section investissement ;

1/4 

→ retient le plan de financement suivant :

Opération	Montant	Aides sollicitées	Autofinancement
	HT	FONDS VERT	HT
<b>Atlas de la Biodiversité Communale</b>	<b>38 500 ,00</b>	<b>30 800,00</b>	<b>7 700,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 500,00</b>	<b>30 800,00</b>	<b>7 700,00</b>

→ sollicite une demande d'aide financière auprès de l'État sous l'égide du FONDS VERT à hauteur de 80% du montant HT des travaux prévus ;

→ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### Délibération n°2024-04-24

#### DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2024 A LA CAGC

Le conseil municipal a accepté de présenter un dossier concernant les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour la signalisation et la numérotation des hameaux.

Opération	Montant	Aides sollicitées	Autofinancement
	HT	Fonds de concours CAGC	HT
Signalisation et numérotation des hameaux	5 000,00	4 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide de valider l'opérations ci-dessus.

→ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### Délibération 2024-04-25

#### CRÉATION DES NOMS POUR LES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX CONCERNÉE PAR LA NUMÉROTATION

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place de la Base Adresse Locales (BAL) et la convention passé avec la Poste, nous devons mettre des noms sur chaque voie communale et des chemins ruraux.

Voies communales	Noms
N°1	Route du Hameau de Montant
N°2	Route de la Malsassière
N°3	Route de Châtellerault
N°4	Chemin du Gros Chillou
N°5	Chemin de Rocreuse
N°6	Chemin des Iles
N° 7	Route des Chézeaux
N°8	Route du Moulin au Roy
N°9	Chemin du Rond du Chêne

214 RC

N° 11	Chemin de la Fontaine
N° 13	Chemin du Vieux Port
N°17	Chemin du Bas Montant
N°18	Chemin des Ringères
N°19	Chemin des Boutins

Chemin Rural	Nom
N°32	Chemin des minimes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### **Délibération n°2024-04-26**

#### **ELECTION DU DÉLÉGUÉ ET SUPPLÉANT CONCERNANT L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHATELLERAULT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, à la demande de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, il est nécessaire de mettre à jour la délibération de la délégation de la CLECT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Désigne, à l'unanimité, le titulaire Madame Nathalie COX pour représenter la commune à la CLECT
- Désigne, à l'unanimité, le suppléant Monsieur Joël TISSOT pour représenter la commune à la CLECT

### **Délibération n°2024-04-27**

#### **GROUPE DE MUSIQUE POUR LE CONCERT DU VENDREDI 31 MAI 2024**

Monsieur le Maire informe que la commune va organiser un concert le vendredi 31 mai 2024 devant l'église. Monsieur le Maire fait part de sa connaissance d'un groupe de musique nommé INNERSUN. Il demande à l'assemblée de voter pour ou contre ce groupe.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :**

Pour 5

Contre 0

Abstention 1

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

#### **Questions et informations diverses :**

**Travaux d'investissement :** Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'investissement.

- **Gîte de la Petite Guerche :** Les travaux d'électricité et de plomberie ont commencé.
- **Valorisation du bord de Creuse :**
- **Salle Polyvalente :** Aménagement de la salle est terminé.
- **Cour de la salle polyvalente :** Il reste les habillages des murets à finir.
- **Voirie :**
- **Église :** La rénovation de la chaire a commencé, reste le mur de la sacristie.

3/4 

### Travaux à venir :

- Réhabilitation de l'ancien logement.
- Atlas de la Biodiversité.
- Signalisation des voies communales et des chemins ruraux concernés par la numérotation.

**Défense incendie :** Monsieur le Maire fait savoir qu'il a fait une demande de subvention au Fonds Vert.

**Travaux Audacie :** Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux qui ont été demandés à Audacie.

- Désherbage du théâtre végétalisé.
- Entretien du chemin rural du Barry (derrière chez Monsieur Francis MEIGNANT).
- Arrachage du lierre sur le mur d'enceinte du terrain communal.

**Panneau d'entrée du sentier nature :** Monsieur le Maire présente la maquette du panneau de la promenade du marchepied.

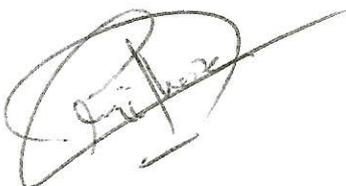
**Date à retenir :** 31 mai – concert sur la place de l'église. 22 juillet - randos croquis. 01 août - bistrot guinguette.

**Crue 2024 :** Monsieur Charlie NIEMEZYK fait savoir son profond mécontentement par rapport à la crue du dimanche 31 mars ; en effet il reproche à Monsieur le Maire de ne pas l'avoir appelé pour le prévenir de la montée des eaux, de même il ne comprend pas pourquoi les pompiers du 37 l'ont obligé à évacuer alors même que cela mettait la vie de sa famille et la sienne en danger en traversant la rivière en crue ; il reproche le fait qu'il n'y avait pas de panneau inondation à l'entrée de sa route ; Mme Nathalie COX lui répond que la commune n'en possède pas mais un panneau danger avait été mis et que dès le samedi après-midi une alerte inondation était lancée sur Panneau Pocket ; Monsieur Charlie NIEMEZYK répond qu'il n'a pas de panneau Pocket et qu'on aurait dû l'appeler. Monsieur le Maire répond qu'il est passé deux fois chez lui pour le prévenir et qu'il n'y était pas ; ensuite l'alerte rouge a été lancée par la préfecture. Madame Catherine BIET-ROBIN indique que l'alerte crue de la Préfecture sur les portables a été reçue samedi après-midi ; Monsieur Charlie NIEMEZYK dit avoir bien reçu l'alerte de la Préfecture. Il répète qu'il n'a pas été informé par la Mairie personnellement.

Madame Nathalie COX répond à Monsieur Charlie NIEMEZYK qu'il est facile de critiquer ce que la commune fait, alors que cela fait 3 ans qu'il n'a pas assisté à un Conseil municipal, sans jamais un message d'excuse de sa part.

**Fin de séance 22h30**

Le Maire  
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance  
Nathalie COX

